

**Forum mondial de l'OCDE sur la TVA
Paris, 5-6 Novembre 2015**

Compte-rendu des conclusions

Nous, hauts responsables de 104 juridictions et organisations internationales du monde entier, nous sommes réunis lors de la troisième réunion du Forum mondial de l'OCDE sur la TVA (le Forum mondial) les 5 et 6 novembre 2015 à Paris pour discuter des progrès réalisés dans l'achèvement des Principes directeurs de l'OCDE pour la TVA/TPS¹ (les Principes directeurs) en tant que norme mondiale visant à traiter des problèmes de double imposition et d'absence involontaire d'imposition dans l'application de la TVA au commerce international.

Nous rappelons que, lors de sa première réunion des 7 et 8 novembre 2012 à Paris, le Forum mondial a appelé à construire le consensus international le plus large possible sur les Principes directeurs aux fins de leur approbation comme norme mondiale.

Nous rappelons également que, lors de sa deuxième réunion des 13 et 14 avril 2015 à Tokyo, le Forum mondial :

- a soutenu et approuvé les trois premiers chapitres des Principes directeurs sur le principe de neutralité et sur le lieu d'imposition des transactions internationales entre entreprises (B2B - «*business-to-business*») portant sur les services et les biens incorporels afin qu'ils servent de point de référence dans la conception et l'application des législations, et
- a demandé à l'OCDE de finaliser les chapitres restants des Principes directeurs, en particulier pour le traitement cohérent des ventes internationales de services aux consommateurs privés (B2C - «*business-to-consumer*») et de présenter les Principes directeurs ainsi complétés pour approbation lors de la troisième réunion du Forum mondial en novembre 2015.

Dans ce contexte, et à la lumière des discussions à la troisième réunion du Forum mondial :

- Nous nous félicitons de l'approbation de l'ensemble des Principes directeurs consolidés par le Comité des affaires fiscales de l'OCDE (CAF) le 7 juillet 2015, comprenant les nouveaux éléments des Principes directeurs élaborés depuis la deuxième réunion du Forum mondial en avril 2014, avec les pays de l'OCDE et du G20 travaillant de concert sur un pied d'égalité. Ces nouveaux éléments comprennent les règles et les éléments de mise en œuvre pour une application efficace et cohérente de la TVA aux ventes de services et de biens incorporels aux consommateurs privés (B2C - «*business-to-consumer*»), qui faciliteront la collecte efficace de la TVA due sur ces transactions, aidant ainsi les juridictions à protéger leurs recettes de TVA et à assurer des conditions de concurrence équitables entre les vendeurs nationaux et étrangers.
- Nous nous félicitons de la participation active d'un nombre croissant de pays au-delà de l'OCDE et du G20 ainsi que de la communauté mondiale des entreprises dans la réalisation de ce travail, notamment par la participation aux consultations sur les projets pour discussion, aux séminaires, aux ateliers et aux réunions du Forum mondial sur la TVA.

¹ La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est également appelée « taxe sur les biens et services » (TPS) dans de nombreuses juridictions. Afin de rendre le texte plus lisible, l'acronyme « TVA » utilisé dans ce document couvre l'ensemble des taxes sur la valeur ajoutée, quelle que soit leur dénomination.

- Nous nous félicitons de l'inclusion des Principes directeurs pour l'application de la TVA aux fournitures internationales de services et de biens incorporels dans l'ensemble des rapports sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS - Base Erosion and Profit Shifting) qui ont été approuvés par le Conseil de l'OCDE le 1^{er} octobre 2015 et soumis aux Ministres des finances du G20 le 8 octobre 2015.
- Nous approuvons l'ensemble des Principes directeurs consolidés en tant que norme pour l'application de la TVA au commerce international de services et de biens incorporels afin qu'ils servent de point de référence dans la conception et l'application des législations pour minimiser les risques d'absence involontaire d'imposition et de double imposition.
- Nous attendons l'élaboration d'une Recommandation de l'OCDE en 2016, qui inclura l'ensemble des Principes directeurs et sera ouverte à l'adhésion de tous les non-membres de l'OCDE.
- Nous demandons à l'OCDE d'élaborer des dispositions de mise en œuvre (« implementation packages ») afin de soutenir la mise en œuvre efficace et cohérente des Principes directeurs et de travailler dans les domaines qui ne sont pas encore couverts par ces Principes directeurs. Ces travaux peuvent inclure des recherches et des analyses sur les méthodes visant à améliorer la neutralité et la performance d'ensemble des systèmes de TVA, tels que la conception et la mise en œuvre de mécanismes de remboursement de la TVA et les méthodes d'évaluation des risques. Ces travaux peuvent aussi comprendre le développement d'un cadre éventuel pour l'échange d'informations et l'amélioration de la coopération administrative dans le domaine de la TVA. Les travaux futurs pourront aussi couvrir l'application de la TVA au commerce international des biens, y compris la collecte de la TVA sur l'importation des biens de faible valeur ainsi que les bonnes pratiques dans le domaine du respect des obligations fiscales. Il pourrait aussi être nécessaire d'entreprendre des travaux sur les interactions entre la TVA et le cadre applicable aux impôts directs, notamment dans le domaine des prix de transfert.
- Nous attendons la conception d'un cadre encore plus inclusif pour mener et soutenir ces travaux avec la participation de tous les pays et juridictions intéressés, en particulier les économies en développement, sur un pied d'égalité.